

Gouvernance de l'AMCP

25.02.16



Introduction

Les 27-28 septembre 2015 l'Assemblée Mondiale de l'AMCP (en anglais GCAP), se tenant à New York, a décidé que l'AMCP devrait continuer sous une nouvelle forme, en se concentrant sur la lutte contre les inégalités. L'Assemblée a alors décidé de prolonger son mandat au-delà de 2015, date à laquelle le présent mandat prend fin. L'AMCP travaille donc à présent avec ses membres, amis et partenaires à la préparation de son futur rôle et de ses prochaines orientations.

Nous travaillons sur la base de ce qui a été déjà accompli au travers de l'engagement de GCAP avec les communautés locales et les gouvernements aux niveaux national, régional et mondial, et qui a eu un impact certain dans différents domaines. Le Communiqué de l'Assemblée Mondiale 2015 de GCAP – la Déclaration de New York – rend bien compte de nos travaux et succès passés tout en définissant les contours de notre engagement à l'avenir. L'Assemblée Mondiale nous a donné l'opportunité de procéder à une introspection collective quant à notre façon de travailler. Nous avons alors ressenti le besoin d'apporter des changements dans notre structure de gouvernance et notre stratégie de travail, nécessaires afin de mener à bien le nouveau mandat de l'AMCP.

Un groupe travaillait déjà sur la structure de gouvernance et avait présenté ses recommandations aux membres de l'Assemblée Mondiale de l'AMCP. Cette dernière a alors formé un autre « groupe de travail » mandaté pour poursuivre cette tâche et effectuer des recommandations.

Discussions et suggestions du groupe de travail:

L'AMCP doit considérer les manières dont notre système de gouvernance actuel est vécu et expérimenté. Les avis sont partagés, certaines expériences ayant été positives et d'autres ayant révélé des faiblesses. Il fut donc entendu qu'une amélioration de la structure de gouvernance sera clé pour l'avenir de l'AMCP.

L'AMCP a besoin d'une structure de gouvernance qui

- Dirige la campagne sur une voie politiquement pertinente dans le contexte actuel de montée des inégalités, de changement climatique, de crises et de conflits ;
- Représente dans une perspective du Sud différentes régions, genres, groupes et organisations
- Mène à bien les processus de mobilisation de masse, de levée de fonds et la direction du secrétariat.

En bref, le système de gouvernance doit faire en sorte que la «nouvelle AMCP » ait un impact et remplisse sa mission.

La structure de gouvernance jusqu'à présent

Coalitions nationales et groupes constituants

L'AMCP a des **coalitions nationales** dans 85 pays répartis dans 6 régions du monde. Chaque coalition nationale mobilise et fait du plaidoyer dans son pays sur les questions les plus pertinentes pour sa coalition et dans le cadre des orientations stratégiques globales de l'AMCP.

Les différents **groupes constituants** sont : la Task Force des Enfants et de la Jeunesse , la Task Force Féministe (FTF) , la Task Force des personnes socialement exclus (SETF), les ONG internationales et les syndicats . Actuellement, les groupes constituants actifs sont la FTF et la SETF. Les groupes constituants sont organisés soit en Task Force, soit en organisations existantes. Ils travaillent dans différents pays et régions et coordonnent leur travail à l'échelle mondiale.

Assemblée mondiale

L'Assemblée mondiale est le décideur politique ultime de l'AMCP au niveau mondial. L'Assemblée mondiale est formée par les coalitions nationales et groupes constituants et se réunit tous les trois ans. Elle élit les membres du Conseil mondial, y compris les co-présidents mondiaux.

Conseil mondial

L'Assemblée mondiale de l'AMCP élit le Conseil mondial, qui est composé de douze (12) représentants des régions et 7 représentants de groupes constituants, et dirigée par trois co-présidents mondiaux. Au total, il y a 22 membres. Le Conseil mondial assure la direction et la mise en œuvre stratégique pour l'AMCP, tel que mandaté par l'Assemblée mondiale et ses

déclarations. Le Conseil mondial et les coprésidents mondiaux sont élus pour trois ans.

La Fondation Globale et son Conseil distinct

La Fondation mondiale de l'AMCP est une organisation juridique indépendante sans but lucratif enregistrée aux Pays-Bas qui prend soin des aspects administratifs et financiers de l'exécution de l'AMCP au niveau mondial, y compris la gestion, l'embauche de personnel, les finances et la collecte de fonds. Le Conseil de la Fondation est élu par le Conseil mondial et dispose de 9 membres. Au moins 5 membres du Conseil de la Fondation sont des membres du Conseil mondial.

Conseils régionaux

Les corps régionaux coordonnent le plaidoyer et la mobilisation dans les régions. En 2015, il existe des corps régionaux en Afrique , en Asie, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes .

Secrétariat mondial

Le Secrétariat mondial est décentralisé et met en œuvre les opérations et décisions quotidiennes du Conseil mondial de l'AMCP. Il existe actuellement quatre coordonnateurs régionaux, en plus du soutien en communications, programmation et administration coordonnés par le Directeur des Programmes.

Proposition pour une nouvelle Structure de gouvernance :

Résumé :

1. L'Assemblée générale, plutôt qu'une Assemblée mondiale, se réunit une fois tous les trois ans. Entre chaque Assemblée, un ou deux rassemblements mondiaux informels seront organisés.
2. Nous avons un Conseil mondial de 11 à 15 membres.
3. Nous avons trois coprésidents, élus par le Conseil mondial en son sein; au moins un est une femme et au moins un est du Sud.
4. Chaque membre du Conseil mondial doit avoir un maximum de deux mandats . Chaque terme est de trois ans . Cela vaut pour les co-

présidents, en tant qu'ils sont membres du Conseil . Les membres peuvent être réélus après une pause d'un mandat.

Élaboration:

Coalitions nationales, Groupes constituants et membres

Les coalitions nationales et groupes constituants continueront d'être la base de l'AMCP. Chaque coalition nationale et groupe constituant mobilise au niveau local, national, régional et mondial tout au long de l'année , sur les questions les plus pertinentes dans le cadre des orientations stratégiques globales de l'AMCP .

Le nouvel organe de gouvernance (« Global Council ») doit élaborer de nouveaux critères et termes de référence pour les coalitions nationales et groupes constituants . Cela comprend les exigences de base pour la bonne gestion et la gouvernance interne (par exemple, des élections régulières de la direction), l'appartenance et les contributions aux processus régionaux et mondiaux (par exemple, la participation et les frais d'adhésion). Jusqu'à ce qu'il soit décidé des nouveaux critères, les critères déjà existants seront d'application, ainsi que ce qui suit.

Tous les membres et les coalitions doivent être en accord avec les documents politiques fondamentaux, la vision et la mission de l'AMCP, y compris l'équilibre entre les sexes, et la transparence de la structure de gouvernance. Ils devront signer ces documents (les détails seront décidés par le nouveau Conseil mondial).

Pour une organisation individuelle dans un seul pays: Dans les pays où il existe une coalition nationale, différentes organisations de la société civile peuvent devenir membres de la Coalition nationale. Toute organisation de la société civile, quel que soit son pays (avec ou sans Coalition nationale) peut devenir membre des groupes constituants. Toute organisation de la société civile peut obtenir des bulletins de l'AMCP du niveau régional et mondial. La façon de participer aux processus est soit dans les coalitions nationales soit dans les groupes constituants.

Les réseaux régionaux et mondiaux peuvent devenir membres de l'AMCP mondiale et des groupes constituants.

Nouvelles coalitions nationales: Dans les pays où il n'y a pas de coalition nationale, des coalitions nationales de la société civile peuvent demander à l'organe directeur régional (le « regional council » ou conseil régional) à devenir la coalition nationale AMCP. Le conseil régional décidera des nouveaux membres. Ceux-ci devront remplir les critères d'application pour les coalitions nationales et leur adhésion. Les conseils régionaux examineront et approuveront les nouvelles Coalitions nationales dans leurs régions respectives. Ce processus ne devra pas dépasser trois mois. Cela sera ensuite porté à la connaissance de l'Assemblée générale.

Groupes constituants: Pour être reconnu comme un groupe constituant de l'AMCP, un groupe doit avoir l'adhésion d'au moins dix organisations, une présence dans au moins cinq pays et fonctionner dans au moins deux régions. Pour des groupes qui ne seraient pas représentés dans l'AMCP (y compris des groupes constituants non actifs), les réseaux mondiaux existants / organisations de ces groupes, peuvent devenir Groupe Constituant de l'AMCP. Un processus sera développé et implémenté à ce sujet par le Conseil mondial. Un effort spécifique pourra être fait pour amener les groupes actifs à rejoindre l'AMCP.

Assemblée générale

L'ancienne Assemblée mondiale sera rebaptisée l'Assemblée générale. Elle se réunira une fois tous les trois ans. Elle restera le décideur politique ultime de l'AMCP au niveau mondial. L'Assemblée générale peut également se rencontrer et prendre des décisions à distance (en ligne - via les nouvelles technologies de communication). Chaque Groupe constituant et chaque Coalition Nationale disposeront d'un représentant qui sera membre votant de l'Assemblée générale. D'autres représentants de toute partie de l'AMCP peuvent assister aux réunions de l'Assemblée générale en qualité d'observateurs.

Le Conseil mondial veille à ce que les groupes suivants soient représentés à l'Assemblée générale:

1. Les Organisations féministes et pour les Droits des Femmes
2. Les Dalits
3. Les peuples autochtones

4. Les personnes handicapées
5. Les syndicats
6. Les ONG internationales
7. Les Mouvements sociaux
8. Les groupes représentant des Jeunes
9. Les Personnes âgées
10. Groupes de foi
11. Mouvements pour l'environnement
12. Mouvements pour le climat

Entre les Assemblées générales officielles, qui seront organisées tous les trois ans, un ou deux rassemblements mondiaux des membres (Coalitions Nationales et Groupes Constituants) seront organisés en fonction des besoins et des ressources.

Le Conseil mondial informera périodiquement les membres de l'Assemblée générale de son travail. Les nouvelles technologies seront utilisées pour apporter une meilleure information et favoriser les échanges entre les réunions et les assemblées mondiales.

Conseil mondial

L'actuel Conseil mondial et le Conseil mondial de la Fondation seront fusionnés et seront désignés comme « Global Council » ou Conseil mondial. L'Assemblée générale de l'AMCP élira les membres du Conseil mondial, qui sont nommés par les régions et groupes constituants (voir ci-dessous le processus d'élection) . Le Conseil mondial fournit une orientation stratégique à l'AMCP dans l'exécution des mandats réalisés par l'Assemblée générale et de ses déclarations.

Le Conseil mondial est l'entité juridique¹ et responsable pour les sujets financiers, les ressources humaines, la gestion et les tâches administratives lui incombant. Les membres du Conseil éliront parmi eux des membres actifs

¹ Les statuts de l'AMCP seront amendés pour rendre compte des nécessaires changements suggérés ici

en tant que co -présidents et d'autres titulaires de charge comme le trésorier. Au moins l'un des Coprésidents sera une femme.² Un ou deux coprésidents au minimum doivent venir de l'hémisphère Sud.

Le mandat du conseil sera de trois ans et chaque membre aura au maximum deux termes. Ceci est applicable à tous les membres du Conseil mondial.

Un membres peut être ré-élu après une période de vacance de trois ans ou d'un mandat.

Comités / sous-comités : Le Conseil mondial constitue des comités / sous-comités, par exemple ressources humaines, budget, financement, et plaidoyer. Des membres extérieurs au Conseil peuvent être invités à rejoindre les comités / sous -comités.

Soutien du Secrétariat au Conseil : Un représentant (s) du Secrétariat AMCP assistera aux réunions et fournira les services de secrétariat au Conseil

.

Réunion des membres du Conseil mondial:

Le Conseil mondial devrait se rencontrer sur une base mensuelle ou bimestrielle à travers des conférences téléphoniques et se réunir une fois par an . Des membres et du personnel non membres du Conseil pourront être invités à la réunion du conseil en fonction de l'exigence.

Par exemple, les coordonnateurs régionaux pourraient faire partie des réunions du conseil d'administration (Mais ils les quitteront pendant certaines discussions telles que les sujets sur les ressources humaines) .

Composition du Conseil mondial:

11-15 membres:

Jusqu'à 10 membres venant des régions:

Chaque région peut nommer un ou deux représentant:

² Une personne transgenre peut aussi être élue comme Coprésident

Asie - 2 représentants (1 homme, 1 femme)

Afrique - 2 représentants (1 homme, 1 femme)

Amérique latine - 2 représentants (1 homme, 1 femme)

Europe - 2 représentants (1 homme, 1 femme)

Amérique du Nord - 1 représentant

Moyen-Orient - 1 représentant

Les régions avec 2 représentants doivent décider eux-mêmes comment diviser les représentations. Une représentation équilibrée par exemple en termes de langues différentes est encouragée.

Jusqu'à 5 membres des Groupes constituants:

Chaque groupe constituant peut désigner un représentant. S'il y a plus de 5 nominations, il y aura deux options:

1. Les groupes constituants se mettent ensemble d'accord sur cinq nominés.
2. Si cela ne réussit pas l'Assemblée générale élira.

Chaque groupe constituant est invité à avoir un observateur dans le Conseil mondial. Ceci est également le cas si les critères pour un groupe de circonscription ne sont pas remplis.

Autres questions dans la composition :

Le Conseil mondial peut élire une ou deux personnes supplémentaires qui disposent de compétences professionnelles pour devenir trésorier ou fournir une autre expertise dans la gestion du Conseil. Le nombre total de membres peut être au maximum de 15. Dans le cas où il y aurait déjà 15 membres dont aucun n'est en mesure d'assumer la fonction de trésorier, alors un trésorier pourra être co-opté comme membre non-votant.

50 % de représentation des femmes est assurée dans le Conseil.

Le nombre total de membre doit être impair, ce qui signifie 11, 13 ou 15 membres.

Les membres doivent représenter leurs organisations / campagnes au sein du Conseil. Cela signifie que les organisations / campagnes assurent la mise

en capacité de la personne et s'engagent à le/ la remplacer si elle / il quitte l'organisation.

Coprésidents mondiaux

Les trois co-présidents sont élus parmi les membres du Conseil mondial. Au moins un doit être une femme et au moins deux doivent être du Sud.

Les coprésidents facilitent les réunions du Conseil mondial et représentent l'AMCP . La représentation ne se limite pas aux co-présidents. D'autres membres peuvent aussi représenter l'AMCP.

Le Conseil mondial travaillera à une description détaillée du rôle des co-présidents et l'entérinera.

Groupes de travail mondiaux :

Il est possible de former des groupes de travail mondiaux, par exemple portant sur PMA/ Pays en développement, G7/G20, G77, Droit à l'Alimentation, Changement Climatique. Les groupes de travail s'auto-organiseront et pourront être formés sur une base ad-hoc. En fonction du programme de travail, le secrétariat pourra soutenir les groupes de travail.

Assemblées régionales et conseils régionaux

Il y aura une assemblée régionale dans chaque région avec des représentants de chaque coalition nationale et des groupes constituants dans la région et les réseaux régionaux si elles sont des constituants officielles de l'AMCP. L'Assemblée régionale peut répondre à des appels et à des réunions régionales. Les membres du Conseil mondial de la région doivent faire partie du conseil régional. Les coalitions nationales doivent être informées des appels du Conseil régional et peuvent être invités par les conseils régionaux.

L'Assemblée régionale constitue une structure coordinatrice au niveau régional (Conseil régional). Idéalement, les représentants de la région dans le Conseil mondial seront responsables de prendre le leadership politique dans la région avec le soutien du coordonnateur régional. Des points focaux individuels qui font partie de réseaux régionaux peuvent aussi être élus/sélectionnés pour devenir membres du Conseil Régional. Une représentation équilibrée au sein du Conseil régional est encouragée en

termes de différentes sous-régions et de langues. L'équilibre des genres est nécessaire.

Le conseil régional doit élaborer un mécanisme de coordination étroit entre le corps politique régional et les coordonnateurs régionaux. Cela aidera à redynamiser le travail régional de l'AMCP. Au moins un membre du Conseil mondial devrait faire partie du conseil régional. Les membres du Conseil mondial et les membres du Conseil régional devront régulièrement informer les adhérents sur les processus mondiaux en cours, lesquels peuvent impliquer d'autres réseaux régionaux et mouvements de base.

Secrétariat mondial

Le Secrétariat mondial met en œuvre les opérations quotidiennes de l'AMCP et les décisions du Conseil mondial et de l'Assemblée générale. Il peut faire partie du bureau d'une autre organisation (comme hôte). Les coordonnateurs régionaux font partie du Secrétariat mondial. Le Conseil mondial embauchera et désignera le personnel nécessaire, et sera en charge de son suivi régulier.

Clarté des responsabilités, transparence, flux de l'information et traduction

Il devra y avoir des Termes de Référence clairement définis pour toutes les positions et institutions. Le Conseil Mondial et le Secrétariat veilleront à ce que toutes les coalitions nationales, les groupes constituants et les conseils régionaux soient régulièrement mis au courant des travaux du Conseil mondial et du Secrétariat. Ceci accroîtra la transparence et augmentera les possibilités de participation des membres.

Un facteur pour la participation est l'accessibilité en termes de langues. Des efforts seront mis en œuvre pour traduire les documents pertinents en Espagnol et Français et pour avoir des traductions lors des appels téléphoniques et réunions.

Processus de formation du Conseil mondial

Le Conseil mondial sera formé après que la nouvelle structure de gouvernance et la nouvelle stratégie de l'AMCP seront décidées.

1. Nomination des membres du Conseil mondial

a. Représentants régionaux: Les assemblées régionales désignent leurs représentants. La voie de mise en candidature est décidée dans les assemblées régionales. Cependant, elle pourrait suivre la procédure suivante. Un partenaire national pourrait proposer le nom d'un candidat à l'assemblée régionale. L'assemblée régionale discute en arrivant à un consensus sur le(s) représentant (s) (une ou deux selon les cas) et désignent le(s) candidat(s) à l'Assemblée Générale. Cependant, en cas de non-accord sur le candidat (s), l'élection aura lieu au niveau de l'assemblée régionale avec un gestionnaire électoral accepté par les partenaires nationaux à l'assemblée régionale.

b. Groupes constituants: Les Groupes constituants désignent leurs représentants. La voie de la nomination est décidée par les Groupes constituants.

Chaque groupe constituant peut désigner un représentant. S'il y a plus de 5 nominations, il y a deux options:

a. Les Groupes constituants se mettent ensemble d'accord sur cinq nominés.

b. Si cela ne réussit pas l'Assemblée générale élira.

Pour chaque candidat les organisations parentes doivent être d'accord avec la nomination de leur membre.

Elections des membres du Conseil mondial

Toutes les personnes désignées doivent présenter une courte introduction sur elles-mêmes et leurs organisations. Elles seront élues au sein de leur circonscription (région ou groupe constituant) L'Assemblée générale approuvera les membres du Conseil mondial préalablement élus par les régions et groupes constituants. Dans le cas où cela s'imposera, chaque membre votant de l'Assemblée générale pourra voter séparément pour chaque candidat soit par oui, soit par non, soit par abstention lors d'un vote secret.

Commissaires électoraux :

Afin de mener les élections, il devrait y avoir trois personnes en charge de faciliter l'élection des membres. Ces membres doivent être ceux qui ne font pas partie de la gouvernance et aucun candidat. Ils sont nommés par le Conseil mondial (pour la première élection, par l'actuel Conseil mondial).

Élection des coprésidents :

Après que le Conseil mondial est élu, les membres , dans la réunion de suivi , éliront trois coprésidents (de préférence par consensus), au moins l'un d'eux étant une femme et au moins deux venant du Sud.